



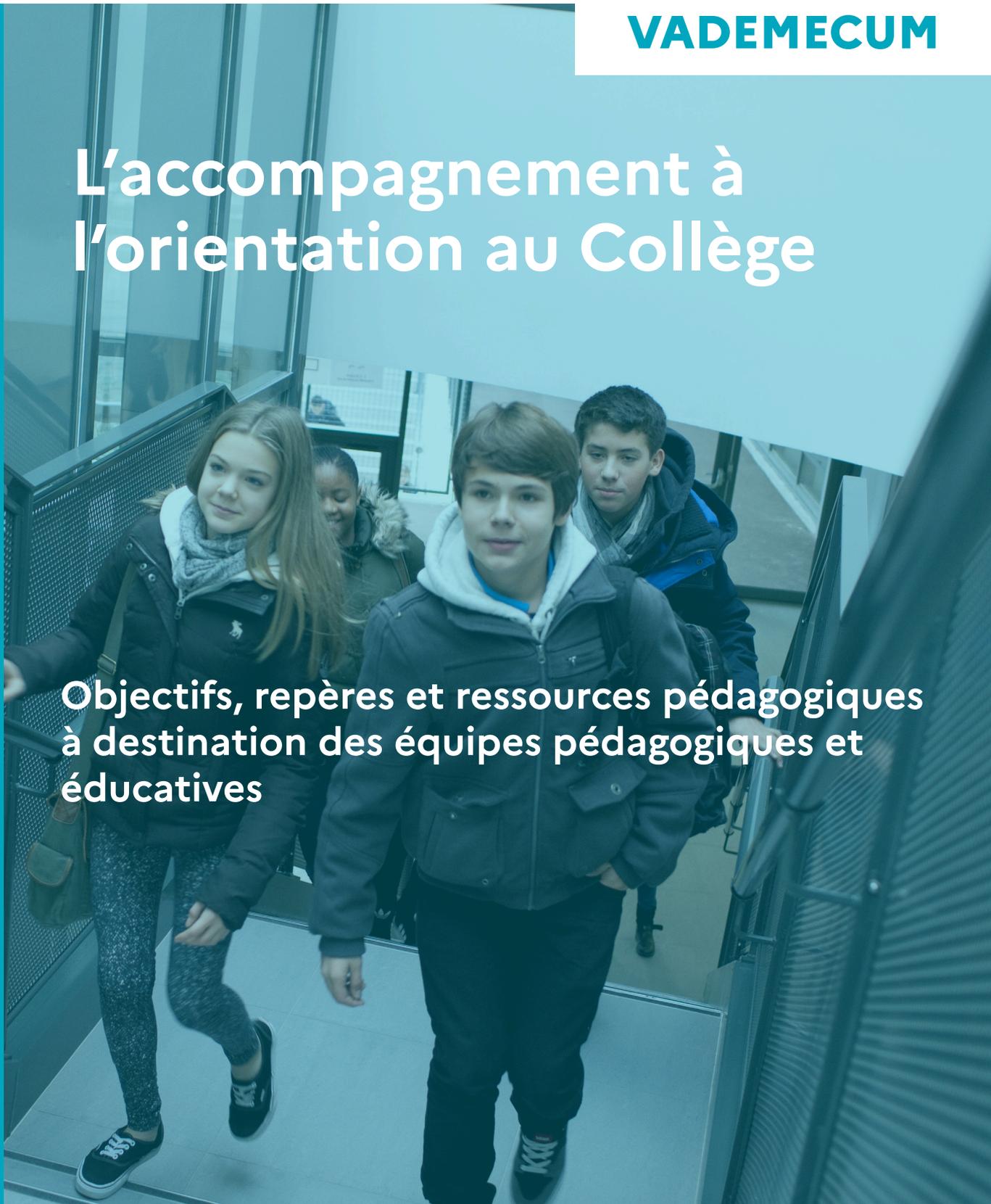
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM

L'accompagnement à l'orientation au Collège

Objectifs, repères et ressources pédagogiques
à destination des équipes pédagogiques et
éducatives



Sommaire

Préambule.....	3
Objectifs	4
Objectifs et axes pédagogiques	4
Organisation de l'accompagnement au choix de l'orientation	4
L'accompagnement à l'orientation des élèves en situation de handicap.....	5
L'accompagnement à l'orientation en classe de 3 ^e « prépa-métiers »	6
L'accompagnement à l'orientation des élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).....	6
Les actions pédagogiques	7
Organisation possible de l'année scolaire en 4 ^e et en 3 ^e	10
Repères et ressources pédagogiques	12
Repères en classe de 4 ^e	12
Repères en classe de 3 ^e	13
Ressources pédagogiques.....	14
Objectif : découvrir le monde économique et professionnel et les métiers.....	14
Objectif : découvrir les différentes voies de formation.....	15
Objectif : commencer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.....	16

Préambule

L'accompagnement, essentiel pour une orientation progressive tout au long de la scolarité, est renforcé à tous les niveaux pour permettre à l'élève d'élaborer progressivement son projet d'avenir. Il s'appuie sur un dialogue avec les élèves, les parents et les membres des équipes éducatives.

Cet accompagnement permet de mieux personnaliser les parcours des élèves et de valoriser toutes les formations y compris l'apprentissage. Les établissements scolaires sont le lieu principal du processus de l'orientation au plus près des aspirations et des besoins des élèves.

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » a défini un nouveau partage des compétences entre l'État et les régions en matière d'orientation précisé dans le décret n° 2019-218 du 21 mars 2019¹ relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations.

Un cadre national de référence² a été signé le 28 mai 2019. Chaque région a traduit dans une convention les modalités de coordination des actions de l'État et des régions.

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038261001/>

2. <https://www.education.gouv.fr/orientation-scolaire-cadre-national-de-referance-entre-l-etat-et-regions-de-france-7322>

Objectifs

La classe de 3^e constitue un **palier d'orientation**, les élèves sont amenés à **effectuer des choix** entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique et, en voie professionnelle, entre une formation sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. **Ces choix doivent être préparés en amont, tout au long du collège, afin de permettre aux jeunes d'élaborer un projet d'orientation et de préparer les conditions de leur réussite dans la voie choisie.**

Il est essentiel de mettre en avant l'ensemble des voies de formation, sans oublier les opportunités offertes par les formations de la voie professionnelle ou de l'enseignement agricole, sous statut scolaire et par apprentissage.

Objectifs et axes pédagogiques

L'accompagnement au choix de l'orientation favorise ainsi la **découverte de la diversité du monde professionnel et des multiples voies de formation, il développe une capacité de recherche, d'analyse et d'exploitation de l'information afin de rendre l'élève acteur de son orientation et de réduire l'autocensure.** Il contribue également à faire le lien entre les contenus des apprentissages et les démarches de découverte du monde économique et professionnel.

L'accompagnement au choix de l'orientation vise trois objectifs pédagogiques :

- Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers
 - découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde professionnel;
 - prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution.
- Découvrir les différentes voies de formation
 - découvrir les possibilités de formation et les voies d'accès au monde économique et professionnel;
 - prendre conscience des stéréotypes et des représentations liés aux formations et aux métiers.
- Commencer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle
 - se connaître et s'autoévaluer;
 - faire preuve d'initiative;
 - devenir autonome et engagé;
 - faire son choix d'orientation.

Organisation de l'accompagnement au choix de l'orientation

Le volume horaire dédié à chacun de ces trois objectifs varie selon le niveau d'enseignement.

En classes de **6^e et de 5^e**, l'orientation reste inscrite dans l'**ancrage disciplinaire tel que défini dans le parcours Avenir** : elle est travaillée dans le cadre ordinaire des enseignements disciplinaires, des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou des temps d'accompagnement personnalisé (AP). L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique, en coordination avec les professeurs-documentalistes et les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), sont amenés à contribuer à la découverte des métiers, en faisant le lien avec leurs enseignements disciplinaires.

Pour les niveaux 4^e et 3^e, le volume horaire annuel, respectivement de 12 et de 36 heures à titre indicatif, est prévu dans l'emploi du temps des élèves pour l'accompagnement au choix de l'orientation à partir de la rentrée 2019. Il doit permettre l'organisation, la mise en œuvre et le suivi d'actions d'information sur les métiers et sur les formations. Les professeurs principaux assurent le suivi et la coordination des différentes actions menées, en lien étroit avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative, et tout particulièrement les professeurs-documentalistes et les PsyEN.

Les régions, dans le cadre de leurs nouvelles compétences en matière d'information sur les formations et les métiers, sont amenées à intervenir dans les établissements auprès des élèves de 4^e et de 3^e. Les interventions, menées de manière coordonnée et complémentaire avec les équipes éducatives, sur les heures dédiées, s'inscriront dans le volet orientation du projet d'établissement voté en conseil d'administration. Elles peuvent se présenter sous la forme de forums des métiers, de conférences avec des professionnels ou encore de visites d'entreprises, d'administrations ou d'associations. Toutes les modalités d'organisation sont possibles, dans le respect des règles déontologiques, des principes de neutralité et d'objectivité : sur une journée, une demi-journée ou sur des temps plus brefs, les représentants du monde professionnel mandatés par les régions iront à la rencontre des élèves pour qu'ils découvrent, questionnent et développent ainsi leur connaissance des métiers et des formations.

FOCUS : les heures de vie de classe

En plus des heures dédiées à l'accompagnement au choix de l'orientation, au moins 10 heures annuelles de vie de classe s'ajoutent aux volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des différents niveaux du collège. Ces heures de vie de classe doivent faciliter la mise en place d'un dialogue permanent entre les élèves de la classe, entre les élèves et les professeurs ou tout membre de l'équipe éducative, sur les questions relatives à la classe, à la vie scolaire ou tout autre sujet intéressant les élèves, y compris des questions en lien avec l'orientation, comme la préparation du conseil de classe ou l'information sur les fiches dialogue.

L'accompagnement à l'orientation des élèves en situation de handicap

Plus encore que pour les autres élèves, la réussite de l'orientation des élèves en situation de handicap nécessite une préparation spécifique menée très en amont. Ce processus mobilise l'élève, sa famille et l'ensemble des membres de l'équipe de suivi de scolarisation.

Ainsi, au plus tard dès la classe de 4^e, une réflexion doit être conduite avec l'élève et sa famille sur les possibilités d'orientation.

Des actions spécifiques peuvent être conduites dans le cadre des séquences d'observation aussi bien en milieu professionnel que dans un établissement scolaire qui prépare à une formation diplômante (*voir encadré suivant*).

La procédure d'orientation en fin de classe de troisième pour les élèves en situation de handicap relève du droit commun sans aucune exclusion de filières. Il convient de s'assurer que les établissements sélectionnés lors du choix de formation de l'élève conviennent en termes d'accessibilité physique si nécessaire.

Certaines académies ont signé des conventions (*Atouts pour tous* sur Toulouse, Île-de-France, Orléans-Tours...) qui visent à développer du tutorat en entreprise et à faciliter les stages en milieu professionnel. Des chargés de mission école/entreprise issus du monde de l'entreprise contribuent à ce que les jeunes en situation de handicap affinent leur projet d'orientation professionnelle. Des associations partenaires de l'école complètent également ce dispositif (Arpejeh, Tremplin...).

L'accompagnement à l'orientation en classe de 3^e « prépa-métiers »

À l'issue de la classe de 4^e, les élèves volontaires entrant en classe de 3^e peuvent bénéficier d'une organisation spécifique des enseignements appelée classe de 3^e « prépa-métiers ». En particulier, les élèves bénéficient d'heures d'enseignement de découverte professionnelle et doivent effectuer une à quatre semaines de stages et de périodes d'immersion en milieu professionnel, en lycée professionnel, en CFA ou en UFA ainsi que des visites d'information.

La vocation de la classe de troisième « prépa-métiers » est notamment la préparation de l'orientation vers la voie professionnelle. Néanmoins, elle reste une classe de 3^e comme les autres, le choix d'orientation des élèves reste donc ouvert et ceux-ci peuvent également poursuivre en voie générale et technologique.

L'accompagnement à l'orientation des élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

L'accompagnement à l'orientation en SEGPA, comme pour tous les niveaux de collège, est indispensable pour aider les élèves à construire leur projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Les élèves scolarisés en SEGPA bénéficient d'une pré-orientation ou d'une orientation décidée par la commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA), en accord avec le représentant légal.

La scolarité en SEGPA doit leur permettre de **se situer progressivement dans la perspective d'une poursuite en formation professionnelle** après la classe de troisième. C'est l'enseignant de référence de la SEGPA qui assure un suivi de l'élève et l'aide à affiner les objectifs prioritaires de son projet en lien avec l'équipe éducative.

En fin de scolarité en SEGPA, les élèves sont orientés vers un établissement qui prépare au CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou à un baccalauréat professionnel. Cette formation peut se dérouler en établissement régional d'enseignement adapté (EREA), en lycée d'enseignement adapté (LEA) ou en lycée professionnel (LP). Ils peuvent également poursuivre leur formation en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Dans la mesure du possible, il convient de permettre aux élèves de découvrir d'autres champs professionnels que ceux proposés par l'établissement où ils sont scolarisés dans le cadre d'une mise en réseau des SEGPA ou avec des établissements qui préparent une formation professionnelle (CAP ou Baccalauréat professionnel).

Les actions pédagogiques

Les axes pédagogiques se déclinent de manière progressive en fonction des niveaux d'enseignement, ainsi :

- **en classes de 6^e et de 5^e, les élèves sont amenés à découvrir et explorer des métiers, en articulation notamment avec les contenus disciplinaires.** Les activités menées visent à les sensibiliser à la diversité du monde économique et professionnel et à travailler leurs représentations des métiers;
- **en classe de 4^e, l'activité dominante est la découverte et l'exploration des voies de formation (notamment post-3^e) par le biais des métiers et, en classe de 3^e, l'activité dominante est de préparer les choix pour l'après-3^e.** Les élèves s'informent des possibilités de formation après le collège et des voies d'accès aux différents métiers ou familles de métiers; ils appréhendent la complexité des activités professionnelles ainsi que les savoirs et l'expérience nécessaires pour les exercer.

Les actions pédagogiques menées prennent appui sur des cas concrets et des supports diversifiés (textes littéraires ou journalistiques, documents iconographiques, films ou vidéos, rencontres de professionnels...) et permettent de :

- développer et mettre en pratique des compétences travaillées de manière transversale dans le cadre des enseignements disciplinaires notamment en matière de recherche et d'exploitation de l'information, d'utilisation d'outils numériques et d'argumentation écrite ou orale;
- développer l'autonomisation;
- articuler travail en autonomie et travail en groupe.

La séquence d'observation en milieu professionnel en classe de 4^e et de 3^e

La séquence d'observation en milieu professionnel constitue un **temps fort** dans la construction du projet de l'élève. Elle favorise son **ouverture sur les métiers ou familles de métiers et sur le fonctionnement du monde professionnel**, elle lui permet d'observer des professionnels directement dans leur environnement de travail et d'appréhender les compétences et savoir-être nécessaires à l'exercice d'un métier. Elle vise également à faire découvrir à l'élève des secteurs professionnels vers lesquels il ne se serait pas forcément tourné, soit par méconnaissance, soit en raison de représentations erronées.

Afin que cette séquence d'observation réponde à ces objectifs, un conventionnement entre les parties cadre la période et l'objet du stage. Il convient notamment de veiller à :

- travailler en coordination avec les régions et les partenaires du monde économique, social et professionnel afin d'aider le jeune dans sa recherche d'une structure d'accueil et aussi d'impliquer les partenaires dans la démarche pédagogique en lien avec la séquence pour un encadrement de qualité;
- permettre une organisation souple des séquences d'observation en milieu professionnel. Celles-ci peuvent par exemple se dérouler 5 jours à la suite ou en deux périodes de 2 jours et demi, elles peuvent être réalisées individuellement, en binôme ou en petits groupes...;
- éviter de mettre la séquence d'observation avant les vacances de Noël, période qui ne convient pas au calendrier des entreprises à la veille des fêtes;
- développer la structuration pédagogique de la séquence en prévoyant une préparation des jeunes en amont et un temps de restitution en aval, en y associant l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique et les partenaires du monde professionnel impliqués. La séquence peut également être valorisée via l'outil Folios.

Afin d'inciter les entreprises à accueillir davantage d'élèves en situation de handicap, l'employeur dispose du droit à comptabiliser le stagiaire (sous convention) dans le personnel en situation de handicap. Il entre ainsi dans le cadre de l'obligation d'emploi prévue à l'article L.5212-7 du Code du travail. Les jeunes élèves en situation de handicap ont ainsi un accès facilité aux séquences d'observation en milieu professionnel, ils peuvent se confronter à la réalité de l'entreprise et construire leur projet professionnel.

La période d'observation en milieu professionnel

L'article L. 332-3-1 du code de l'éducation permet aux collégiens de 4^e et de 3^e et aux lycéens d'effectuer des périodes d'observation en milieu professionnel dans une entreprise, une administration ou une association. Deux modalités de mise en œuvre sont possibles :

- **hors temps scolaire** : une semaine durant les vacances scolaires sous la responsabilité de ses représentants légaux et de la structure qui l'accueille. Le chef d'établissement n'engage pas sa responsabilité. Les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes ;
- **durant le temps scolaire** : une journée par an maximum, à la demande de l'élève et sous réserve de l'accord du chef d'établissement.

Les conditions d'accueil des élèves en milieu professionnel sont définies dans une convention passée entre le chef d'établissement d'enseignement, le responsable de l'entreprise ou l'organisme d'accueil et les responsables légaux et l'élève.

Des **actions complémentaires** de type forum des métiers, visites d'entreprises, déplacement aux portes ouvertes des lycées généraux, technologiques et professionnels ou de CFA, découverte d'un internat peuvent être prévues et organisées en partenariat avec les régions.

Les différentes actions éducatives inscrites dans le calendrier proposé par le ministère chargé de l'éducation nationale peuvent également être l'occasion de sensibiliser les élèves aux métiers – et secondairement aux voies de formation – qui correspondent à ces thèmes. La journée nationale du sport scolaire, la journée européenne des langues, la Fête de la science ou la semaine de l'industrie constituent des occasions d'échanges avec des acteurs professionnels, de conférences, d'expositions ou de visites..

Ces temps forts, préparés en amont et en aval en classe, sont l'occasion pour les élèves de rencontrer des professionnels, de réaliser des interviews, de leur poser des questions...

Pour **lutter contre les phénomènes d'autocensure**, il est indispensable de faire travailler les élèves sur une variété de secteurs professionnels et de domaines de formation, d'effectuer des comparaisons régionales, nationales et internationales afin de mettre en perspective les domaines étudiés et d'**ouvrir le champ des possibles**.

Des actions spécifiques pourront être conduites pour sensibiliser les élèves à :

- l'autocensure dans les choix d'orientation liée à l'origine sociale, au handicap ;
- la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et techniques de lycée ainsi que dans le domaine de la production en voie professionnelle³ ;
- l'égalité garçons-filles afin de combattre les stéréotypes sexistes : les différences d'orientation entre filles et garçons ont des conséquences sur leur insertion dans l'emploi ;
- le caractère non définitif des choix d'orientation en insistant sur la diversité des parcours possibles pour travailler dans un secteur donné, sur les passerelles existant entre différentes voies de formation et sur les opportunités de formation tout au long de la vie pour évoluer professionnellement.

3. DEPP 2019, <https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2019-11861>

FOCUS : L'utilisation d'un outil de suivi

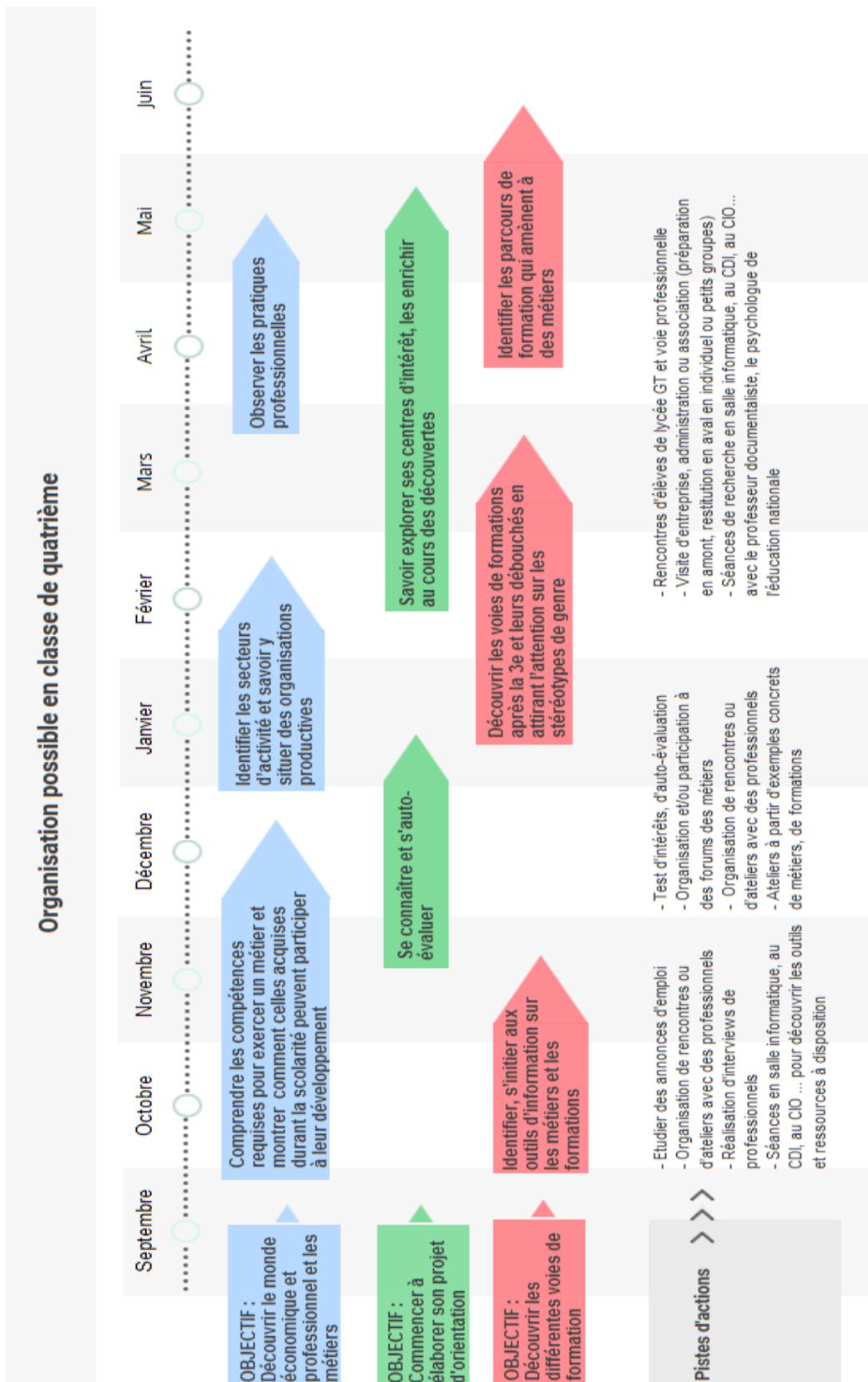
L'utilisation d'un outil de suivi de type carnet de bord (papier ou numérique) ou portfolio tel que **FOLIOS** est fortement encouragée tant pour l'élève que pour l'équipe pédagogique.

FOLIOS, application développée par l'Onisep, est accessible via l'ENT du collège. Il permet à l'élève de constituer progressivement son propre portefeuille de compétences, qu'il choisit de rendre partiellement ou intégralement public, afin de recenser tous ses acquis au cours du collège, de les valoriser et de les enrichir durant sa poursuite d'études après la troisième. La rédaction en classe doit être privilégiée, avec un accompagnement par les professeurs, au cours des heures dédiées à l'orientation notamment.

Pour les professeurs, ce type d'outil permet de faire le lien avec les actions menées lors des années précédentes et de poursuivre de manière constructive avec l'élève le travail de réflexion déjà engagé. Il pourra aussi être réutilisé pour la réflexion sur l'orientation menée au lycée général et technologique ou en voie professionnelle, sans néanmoins figer les réflexions initiales des années de collège, qui sont amenées à évoluer en lien avec les connaissances et les compétences acquises.

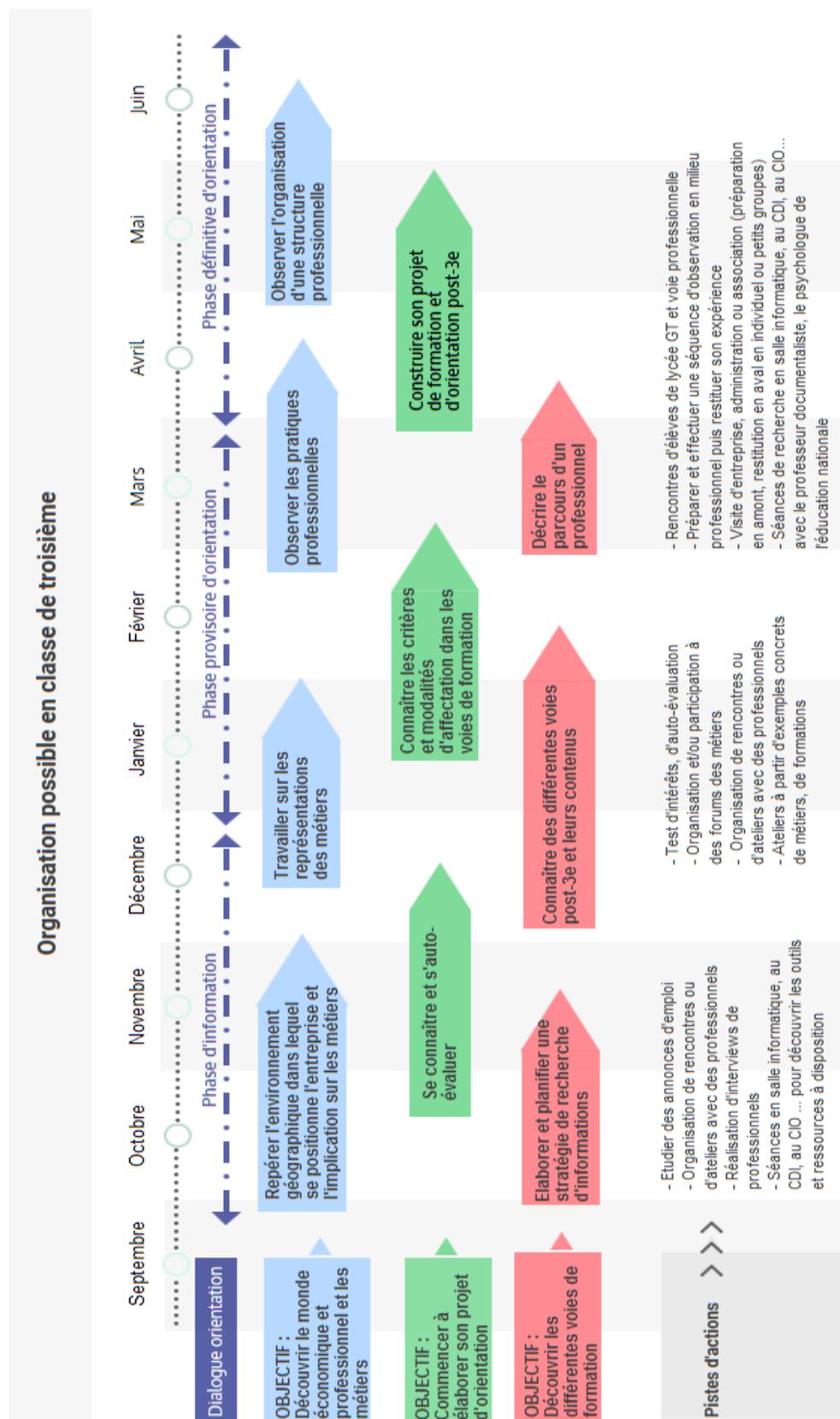
Organisation possible de l'année scolaire en 4^e et en 3^e

Les schémas de progression suivants sont des propositions d'organisation de l'année scolaire. Frise chronologique donnée à titre indicatif à partir de laquelle il est possible de mettre en œuvre le temps dédié à l'orientation.



Les objectifs « Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers » et « Découvrir les différentes voies de formation » sont réalisés en partenariat avec les régions.

Les schémas de progression suivants sont des propositions d'organisation de l'année scolaire. Frise chronologique donnée à titre indicatif à partir de laquelle il est possible de mettre en œuvre le temps dédié à l'orientation.



Les objectifs « Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers » et « Découvrir les différentes voies de formation » sont réalisés en partenariat avec les régions.

Repères et ressources pédagogiques

Repères en classe de 4^e

La temporalité de la mise en œuvre des trois axes proposés relève de la progression choisie par le professeur en lien avec le projet d'établissement et l'intervention des régions.

Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers	Découvrir les différentes voies de formation	Commencer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'exemples concrets, découvrir et comprendre les compétences requises pour exercer un métier et montrer comment celles acquises durant la scolarité peuvent participer à leur développement : <ul style="list-style-type: none"> ◦ définir la notion de métier et montrer la pluralité des activités professionnelles qui existent dans la pratique d'un métier (se servir des sites de l'Onisep et de métiers.net ou des sites des régions); ◦ identifier et comprendre les notions qu'induit le terme de compétence professionnelle : savoir, savoir-faire, savoir-être; ◦ à partir d'exemples de métiers, de l'analyse d'une offre d'emploi ou d'une interview d'un professionnel, mettre en évidence ces trois dimensions et les différentes activités professionnelles que recouvre un métier; ◦ montrer l'impact de l'innovation sur l'évolution quantitative et qualitative des métiers. • Identifier les secteurs d'activité et savoir y situer des organisations productives : <ul style="list-style-type: none"> ◦ mettre en évidence les spécificités de grands secteurs d'activités; ◦ illustrer les différents secteurs par l'étude succincte de différentes organisations productives. • Observer les pratiques professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ◦ effectuer une période d'observation d'une journée dans une entreprise, une administration, une association; ◦ observer les activités professionnelles et poser des questions au cours de la période d'observation; ◦ rendre compte de son expérience par oral ou par écrit dans le cadre de présentations ou d'ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et s'initier aux outils d'information sur les métiers et les formations : <ul style="list-style-type: none"> ◦ rechercher et découvrir les différents outils d'information à disposition pour s'informer sur les formations post-3^e et post-baccalauréat; ◦ apprendre à utiliser les outils numériques et les ressources papier pour la recherche d'information sur les formations, les métiers; ◦ identifier les personnes ressources pour répondre aux interrogations liées à l'orientation, au sein de l'établissement, au CIO... • Découvrir les voies de formations possibles après la classe de troisième et leurs débouchés en attirant l'attention sur les stéréotypes de genre : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les différentes voies de formation après la classe de 3^e, leurs spécificités, les passerelles possibles; ◦ identifier les modalités possibles de formation après la classe de 3^e : statut scolaire ou formation en apprentissage; ◦ identifier les grands domaines de formation de l'enseignement supérieur; ◦ prendre conscience de l'existence de représentations et de stéréotypes liés au genre dans les choix de poursuite d'études. • À partir d'exemples de métiers, identifier les parcours de formation qui y amènent : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier les diplômes et le nombre d'années d'études nécessaires pour exercer un métier donné, les différents parcours de formation qui y mènent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se connaître et s'autoévaluer : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier et nommer ses centres d'intérêt, ses points forts; ◦ identifier son appétence pour des domaines de formation, des types d'activités professionnelles; ◦ initier un questionnement sur son projet d'orientation. • Savoir explorer ses centres d'intérêt, les enrichir au cours des découvertes : <ul style="list-style-type: none"> ◦ mettre en perspective différents métiers et domaines de formation avec son profil.

Repères en classe de 3^e

La temporalité de la mise en œuvre des trois axes proposés relève de la progression choisie par le professeur en lien avec le projet d'établissement et l'intervention des régions.

Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers	Découvrir les différentes voies de formation	Commencer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Repérer l'environnement géographique dans lequel se positionne l'entreprise (ouverture à l'international) et l'implication sur les métiers : <ul style="list-style-type: none"> ◦ à partir de la situation économique de la France, être capable de repérer les secteurs dynamiques et créateurs d'emploi; ◦ présenter la structure productive régionale; ◦ mettre en évidence l'ouverture européenne et internationale des organisations productives. • Observer l'organisation d'une structure professionnelle (entreprise, association ou administration) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ visite réelle ou virtuelle d'une structure productive; ◦ identifier les différents services et postes. • Observer les pratiques professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ◦ effectuer une séquence d'observation dans une entreprise, une administration, une association; ◦ observer les activités professionnelles et poser des questions au cours de la séquence d'observation; ◦ rendre compte de son expérience lors du temps passé en milieu professionnel en rédigeant un rapport de stage et/ou en le soutenant. • Travailler sur les représentations des métiers : <ul style="list-style-type: none"> ◦ prendre conscience de l'existence de représentations et de stéréotypes liés au genre ou au milieu d'origine dans les choix de poursuite d'études; ◦ déconstruire ces représentations pour élargir le champ des possibles quant à l'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire le parcours d'un professionnel (formation, accès à l'emploi, évolutions possibles) : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier le parcours de professionnels, les différentes étapes effectuées (diplômes/formation, expériences professionnelles) et savoir le décrire. • Élaborer et planifier une stratégie de recherche d'informations à partir de sources de renseignements sur les formations : <ul style="list-style-type: none"> ◦ maîtriser les outils de recherche d'information papier et numériques (brochures Onisep, sites internet); ◦ acquérir de l'autonomie dans ses recherches d'information. • Connaître les différentes voies de formation post-3^e et leurs contenus : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître le schéma des études après la classe de 3^e, les différentes voies, les spécialités ou séries des bacs GT et professionnels et les formations de l'enseignement agricole; ◦ rechercher et identifier les matières et les modalités d'enseignement dans les différentes voies de formation post-3^e (par de la documentation, des temps d'immersion, des rencontres avec des enseignants ou élèves); ◦ connaître les choix d'options ou de spécialités professionnelles; ◦ connaître les débouchés et les possibilités de poursuite d'études selon les voies de formation, connaître les passerelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se connaître et s'autoévaluer : <ul style="list-style-type: none"> ◦ savoir se poser les bonnes questions sur soi et sur son projet (formation courte ou longue, formation générale, professionnelle ou technologique, voie scolaire ou apprentissage, travail seul ou en équipe...); ◦ identifier ses points forts, les éventuelles marges de progrès pour pouvoir réaliser son projet d'orientation; ◦ mettre en lien ses aptitudes avec des métiers ou des formations. • Connaître les critères et modalités d'affectation dans les différentes voies de formation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ connaître le calendrier de l'orientation en 3^e; ◦ connaître la procédure d'affectation post-3^e, les modalités et critères d'affectation dans les établissements et les formations souhaités; ◦ connaître la nouvelle organisation du lycée général et technologique. • Faire son choix d'orientation : <ul style="list-style-type: none"> ◦ identifier la ou les formations auxquelles postuler pour l'après-3^e et les classer selon ses préférences; ◦ identifier des établissements qui proposent ces formations post-3^e; ◦ identifier les grandes étapes pour la réalisation de son projet d'orientation.

Ressources pédagogiques

Ensemble de ressources pédagogiques autour de l'orientation, dans le cadre disciplinaire, pour tous les niveaux de la 6^e à la 3^e :

- Accompagnement à l'orientation au collège et au lycée (Eduscol) <https://eduscol.education.fr/797/accompagnement-l-orientation-au-college-et-au-lycee> ;
- Horaire dédié à l'orientation au collège et ressources en autonomie (ONISEP) <https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/Heures-dediees-a-l-orientation-pour-le-college-et-ressources-en-autonomie>

Propositions d'activités et de ressources pédagogiques pour les heures dédiées à l'orientation, en 4^e et 3^e :

Objectif : découvrir le monde économique et professionnel et les métiers

- Activités :
 - journées de découverte du monde économique et professionnel ;
 - période ou séquence d'observation en milieu professionnel en classes de 4^e et de 3^e ;
 - rencontres de professionnels en veillant à la diversité des secteurs et métiers : pendant des forums des métiers ou des visites d'entreprises organisés en coordination avec les régions, lors d'actions éducatives, dans le cadre d'interventions de parents d'élèves pour présentation de leurs branches professionnelles... ;
 - réalisation d'interviews de professionnels sous forme vidéo ou rédaction d'articles ;
 - navigation sur un site spécialisé dans la découverte des métiers et secteurs divers <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-horizons-en-10-metiers> ;
 - séquences de cours à partir de documents variés (articles, extraits d'ouvrages, documents iconographiques, films, archives...);
 - participation au concours «Je filme le métier qui me plaît».
- Ressources et exemples de séquences :
 - créer une web radio <http://documentation.ac-besancon.fr/webradio-et-competences-info-documentaires/> ou <https://histoire.ac-versailles.fr/spip.php?article1172>
 - découvrir des métiers : ressources pédagogiques sur les métiers <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives#Ressources-pedagogiques>
 - participer au concours «Je filme le métier qui me plaît», informations et inscription <https://www.jefilmelemetierquimeplait.tv/>

- Les séquences d'observation en milieu professionnel :
 - des informations et ressources pour accompagner l'organisation et le suivi du stage de 3^e <https://www.education.gouv.fr/stage-de-3e-des-informations-pour-accompagner-l-organisation-et-le-suivi-du-stage-306708>
 - le portail Mon stage de 3^e <https://www.monstagedetroisieme.fr/>
 - Un stage pas comme les autres <https://www.onisep.fr/Equipes-educatives/L-orientation-dans-l-etablissement/Un-stage-pas-comme-les-autres-2020-2021/Le-stage-de-3e>
 - l'association « Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des chances dans l'Éducation nationale » développe le lien école-entreprise pour les jeunes issus de milieux défavorisés <http://www.lereseau.asso.fr/>
 - les sites mis en place par chacune des régions.

Objectif : découvrir les différentes voies de formation

- Activités :
 - séances de recherche au CDI avec le professeur-documentaliste ;
 - séances de travail en salle informatique avec le professeur principal ;
 - conférences-ateliers avec le PsyEN, des enseignants et des élèves des différentes voies de formation post-3^e : présentation des enseignements de spécialités en voie générale, des séries en voie technologique et des spécialités ou familles de métiers en voie professionnelle ;
 - visite d'établissements offrant des formations post-3^e (lycées général, technologique et professionnel, lycées agricoles, CFA...), participation aux journées portes ouvertes ;
 - accueil d'élèves de lycées professionnels, technologiques et/ou généraux pour présenter les spécificités de ces établissements.
- Ressources et exemples de séquences :
 - Télécharger le guide gratuit En classe de 3^e préparer son orientation rentrée 2021 (ONISEP) <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Actus-2021/Telechargez-le-guide-gratuit-En-classe-de-3e-preparer-son-orientation-rentree-2021>
 - site Onisep <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College#Orientation-au-college>
 - site Mon orientation en ligne <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>
 - Quand je passe le bac <http://quandjepasselebac.education.fr/apres-la-3e-quest-ce-que-je-peux-faire/>

Objectif : commencer à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle

- Activités :
 - questionnaires individuels;
 - apprendre à rédiger un CV ou préparer un entretien d'embauche en vue de la séquence d'observation en milieu professionnel;
 - ateliers en petits groupes selon le type d'étude envisagé après la 3^e; rédaction progressive d'un projet en utilisant divers supports (texte, carte mentale, support vidéo ou iconographique, exposé, application Folios...);
 - entretiens personnalisés d'orientation (3^e);
 - échanges avec des psychologues de l'éducation nationale;
 - conférences ateliers sur les modalités d'affectation (3^e).
- Ressources et exemples de séquences :
 - quel métier voudriez-vous faire plus tard ? (dossier Onisep) <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Orientation-au-college/Quel-metier-voudriez-vous-faire-plus-tard>
 - des métiers selon mes goûts <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-selon-mes-gouts>
 - calendrier de l'orientation post-3^e (Onisep) <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Orientation-au-college/Le-calendrier-de-l-orientation-post-3e>
 - L'orientation et l'affectation après la troisième (education.gouv.fr , MENJS) <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Actus-2021/Telechargez-le-guide-gratuit-En-classe-de-3e-preparer-son-orientation-rentree-2021> et Affectation au lycée - questions/réponses <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College/Orientation-au-college/Affectation-en-lycee-Questions-reponses>
 - dossier du ministère de l'Éducation nationale sur l'organisation du baccalauréat 2021 http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf et sur la voie professionnelle <http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>
 - échanges avec les conseillers de l'Onisep par tchat, mail, téléphone <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

—
**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
—